Junglinster, 19.02.2018

ADVENTURE @ LËNSTER

„Im Zentrum der erlebnispädagogischen Angebote steht die Erweiterung der Erfahrungsräume und -horizonte gerade auch durch die Ermöglichung von abenteuerlichen Formen des Handelns und die praktische Selbsttätigkeit. Der Abenteuerspielplatz ist eine besondere Form, solche Entwicklungs- und Lernprozesse bei den Kindern und Jugendlichen anzuregen und zu fördern.“ (Prehofer, 2005, 186)

Der Abenteuerspielplatz (ASP) „Adventure@Lënster“ fand zum ersten Mal im Jahre 2011 auf dem Gelände „Am Brouch“ in Junglinster statt. Seit 2013 bietet das Terrain „An Eechhëlz“ ebenfalls in Junglinster, 1ha groß, bestehend aus einzelnen privaten Parzellen, mitten im Wald, den neuen Standort für den ASP.
Dieser steht unter der Aufsicht der Maison Relais Päiperlék, sowie der Gemeinde Junglinster.
Der Abenteuerspielplatz wird im Rahmen der Sommeraktivitäten organisiert und findet im 2-Jahres-Rhythmus, in Abwechslung mit der Kinderspielstadt „Mini-Lënster“ statt.
Der Abenteuerspielplatz wird in enger Zusammenarbeit mit der Gemeinde Junglinster auf dem Gelände „An Eechëlz“ aufgerichtet.
Die Örtlichkeiten gestalten sich so, dass die sanitären Anlagen extern zur Verfügung gestellt werden. Unmittelbar neben dem Gelände des ASP kann ein bereits gepachteter Garten des SEA Païperlek mitgenutzt werden.

Un terrain d'aventure représente un endroit où l'on peut encore faire des expériences complexes de la nature. Le contact avec la nature n'y résulte pas du seul hasard.
Le modelage et l'aménagement varié du terrain incitent à l'activité physique (courir, grimper, sauter, se tenir en équilibre, etc.) et à la perception par les sens (goûter, sentir, toucher, entendre, etc.).
La nature offre aux enfants d'infinies possibilités pour expérimenter, explorer et jouer. À travers le contact avec la nature, les enfants et les jeunes apprennent à connaître d'importants processus de la vie (la croissance, les éléments, la variabilité, etc.) par leur propre expérience. Un objectif y associé est le développement personnel et social des enfants et des jeunes, qui comprend par exemple la curiosité, le courage, la dextérité, la créativité, l'autonomie et l'initiative, les compétences cognitives, émotionnelles et motrices, la pensée orientée vers la résolution de problèmes, le sens des responsabilités, un comportement coopératif et la solidarité.

En cherchant des solutions ensemble et en travaillant productivement, le sentiment d'appartenance au groupe est renforcé et une dynamique de groupe positive peut être ressentie.

En outre, le terrain d'aventure permet aux enfants d'apprendre à régler les conflits qui peuvent surgir pendant les activités individuelles ou en groupe. Le personnel éducatif soutient ce processus en veillant à ce que tous les impliqués respectent le fair-play. Les enfants peuvent ensuite tester et appliquer les solutions proposées dans leur quotidien.

L'absence de pression pendant le projet favorise la diminution de comportements concurrentiels et le développement de la capacité de coopération. La recherche d'alliés, par exemple pour construire une cabane, incite à développer la solidarité et à pratiquer la tolérance. Un autre objectif du terrain d'aventure est de promouvoir la participation et d'accentuer la base volontaire des activités. Les enfants et les jeunes sont encouragés à prendre des initiatives et à organiser leur temps libre de manière judicieuse. Ils choisissent leurs activités et décident s'ils veulent participer à l'activité proposée par le personnel éducatif ou préfèrent créer leur propre

« Les enfants jouent, expérimentent et apprennent en toute liberté. Ils décident par exemple eux-mêmes s'ils préfèrent rester seuls ou faire quelque chose ensemble, avec d'autres enfants. Ils décident également pendant combien de temps ils souhaitent jouer avec quelqu'un. Ainsi, ils apprennent que liberté et responsabilité individuelle, exigence et responsabilité collective vont de pair. Pour que les enfants respectent les autres enfants et les adultes, il est indispensable qu'ils connaissent leurs propres besoins, désirs et intérêts. »
(Krauss, 2003, 40)

activité – seul ou ensemble, avec d'autres enfants.
En s'identifiant au projet du terrain d'aventure, les enfants et les jeunes développeront un sens des responsabilités pour leurs actions. Ils seront par conséquent impliqués dans les décisions et la planification.

« Les enfants veulent être pris au sérieux. Il faut donc leur demander leur opinion et respecter leurs idées. En fin de compte, c'est leur terrain de jeu. » (Krauss, 2003, 47)

En pratique, des méthodes telles qu'un conseil des enfants, élu par les enfants et représentant leurs intérêts, seront mises en œuvre pour assurer la codécision des enfants. Les décisions étant prises par majorité de voix, leurs idées pourront l'emporter sur celles du personnel éducatif, pour autant qu'il soit possible de les intégrer dans le cadre du travail pédagogique.